



Étagères et armoires à tiroirs Liste de contrôle

Les installations de stockage de votre entreprise sont-elles sûres?

Les étagères ou les armoires à tiroirs peuvent être à l'origine d'un accident lorsqu'elles présentent des défauts techniques de sécurité ou lorsqu'elles sont utilisées sans respecter les règles de sécurité.

Les principaux dangers sont:

- les accidents dus au renversement de marchandises entreposées
- les chutes de hauteur
- les accidents dus au renversement des armoires à tiroirs

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Répondez aux questions de la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si certaines questions ne s'appliquent pas à votre entreprise, veuillez tout simplement les barrer.

2. Mettez en place les améliorations requises.

Etagères

- 1 La **capacité de charge** des étagères est-elle indiquée et bien lisible? oui
 non

Plaque signalétique sur l'étagère ou à proximité immédiate:

- Charge par tablette (charge admissible par rayon)
- Désignation du type
- Année de construction ou numéro de série

- 2 La **stabilité des étagères** est-elle assurée? oui
 non

Par exemple:

- fixation au sol ou au mur
- base suffisamment grande

- 3 Les montants d'étagère exposés sont-ils protégés par des **protections contre les collisions**? (Fig. 1) oui
 en partie
 non

- 4 Les supports d'étagère sont-ils tous assurés contre un **décrochage involontaire** (p. ex. goupille de sécurité)? oui
 non

- 5 Les étagères sont-elles dépourvues de **dommages** susceptibles de porter atteinte à la sécurité? oui
 non

- Si des fissures ou une forte corrosion sont visibles sur les éléments d'étagère ou si les valeurs limites sont dépassées (fig. 2 et 3), il faut vider les étagères et en empêcher l'utilisation.
- Seul le personnel qualifié est habilité à procéder aux réparations et transformations.

- 6 La **partie arrière des étagères** jouxtant des postes de travail ou des voies de circulation est-elle assurée contre la chute des marchandises? oui
 en partie
 non

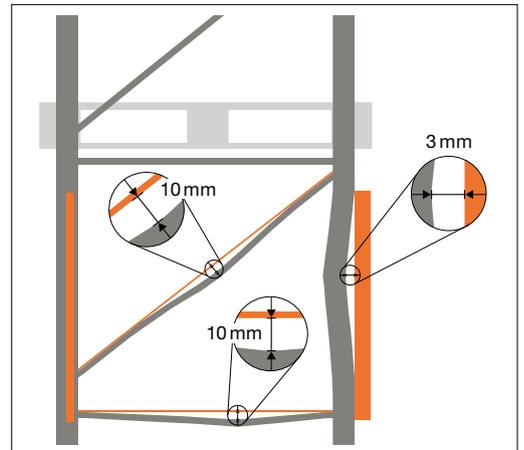
Des parois, des treillis ou, en cas d'utilisation de charges assurées, des butées constituent des mesures adéquates. (Fig. 4)

- 7 Les **allées de service** entre les étagères sont-elles suffisamment larges? oui
 non

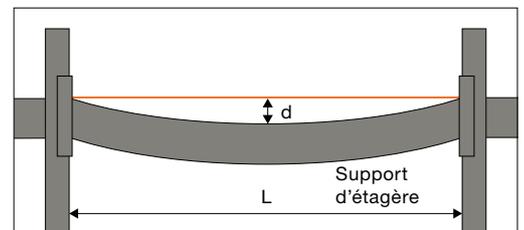
La largeur de l'allée doit permettre de manœuvrer aisément pour une exploitation en toute sécurité. Il faut pour cela prendre en compte les dimensions du véhicule et du chargement. Pour les chariots élévateurs, la largeur minimale de l'allée est indiquée dans la documentation technique (voir la désignation «Ast» dans la fiche technique).



1 Protection contre les collisions au coin d'une étagère (hauteur minimale 400 mm; vissée au sol, non fixée à l'étagère).



2 Déformations maximales autorisées sur les montants d'étagère et les entretoises; valeurs limites selon SN EN 15635.



Les supports d'étagère sont surchargés:
- si la déformation est permanente
- si la déformation $d \geq L/200$

Les consoles sont surchargées:
- si la déformation est permanente
- si la déformation $d \geq L/100$

3 Valeurs limites selon SN EN 15635.

Armoires à tiroirs

- 8 Les armoires à tiroirs sont-elles **assurées** contre le renversement?
- oui
 en partie
 non
- Par exemple:
- fixation de l'armoire au sol ou au mur
 - dispositif de blocage pour chaque tiroir (fig. 5)

Marchandises entreposées

- 9 La marchandise entreposée est-elle plus légère ou tout au plus aussi lourde que le **poids maximal autorisé** par unité de stockage?
- oui
 en partie
 non

- 10 Les charges sur les palettes entreposées sont-elles **suffisamment assurées** (p. ex. au moyen de film étirable ou de cadres de palette)?
- oui
 en partie
 non

- 11 Les passages pour piétons aménagés sous des étagères sont-ils couverts par une **protection**?
- Cette protection (p. ex. panneau de bois, grille) doit empêcher que des charges ne tombent sur le passage situé en dessous.
- oui
 en partie
 non

- 12 Les **palettes** entreposées sont-elles **toutes en bon état**?
- Les palettes en mauvais état sont celles pour lesquelles la capacité de charge et/ou un appui sûr dans l'étagère ne sont pas garantis (p. ex. planches ou plots pourris, écrasés ou fissurés).
- oui
 non

- 13 Les palettes sont-elles entreposées de façon que leurs **plots reposent sur les supports** de l'étagère? (Fig. 6)
- L'intervalle entre les supports d'étagères doit correspondre à la construction des palettes.
- oui
 en partie
 non

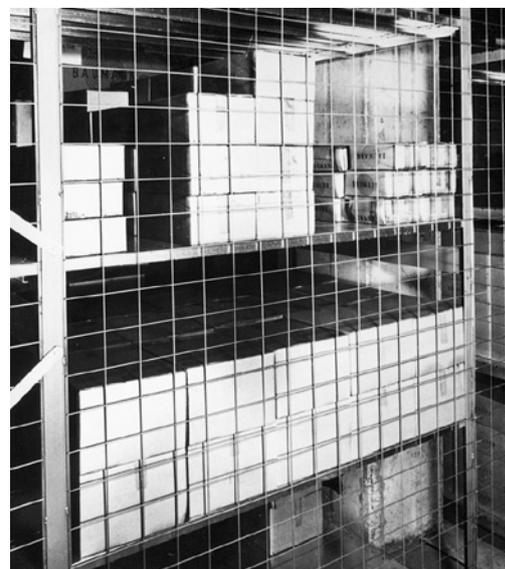
- 14 Les **distances requises** entre les montants d'étagère, les supports d'étagère et les palettes entreposées sont-elles respectées? (Fig. 7)
- oui
 en partie
 non

Organisation / formation / comportement

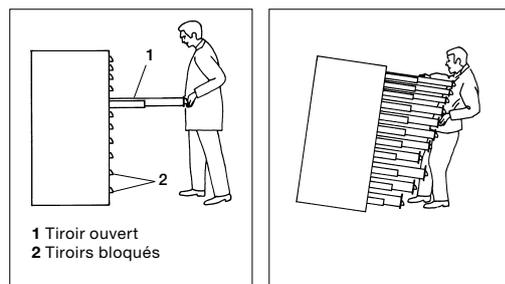
- 15 Existe-t-il un **concept de stockage**?
- Le concept de stockage détermine l'objet, l'endroit et le mode de stockage.
- oui
 non

- 16 Le **personnel** est-il régulièrement **instruit** par les supérieurs et surveillé pendant le travail?
- Règles de sécurité (voir encadré).
- oui
 non

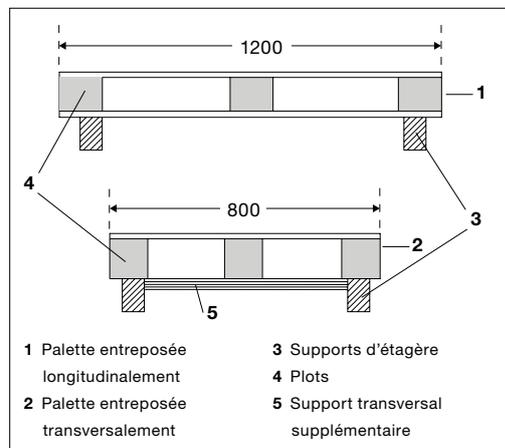
- 17 Les étagères **sont-elles régulièrement contrôlées**? Les parties d'étagères endommagées ou usées sont-elles immédiatement réparées ou, si nécessaire, remplacées?
- Contrôle visuel (hebdomadaire)
 - Contrôle de l'étagère par un spécialiste (annuel)
- oui
 non



4 Étagère à rayons avec treillis de retenue.



5 Armoire à tiroirs avec et sans dispositif de blocage pour chaque tiroir.



6 Les plots doivent reposer sur les supports d'étagère ou sur les supports transversaux supplémentaires.

Dysfonctionnements

18 Existe-t-il un **concept d'élimination des dysfonctionnements** et le personnel y est-il formé?

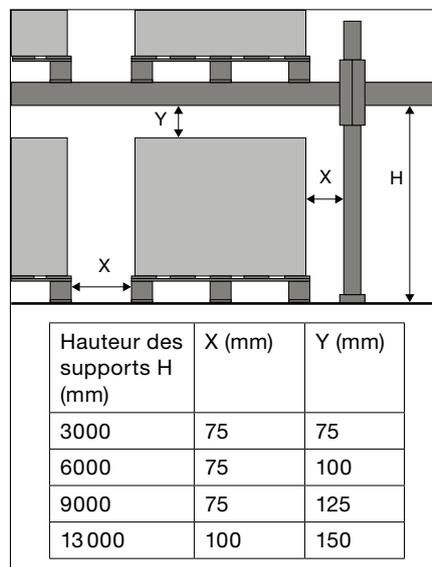
- oui
 non

Dans tout entrepôt à rayonnages, des dysfonctionnements peuvent survenir. Des palettes peuvent se déplacer ou se coincer. Il n'est alors bien souvent plus possible d'effectuer de prélèvements avec le chariot élévateur. La procédure d'élimination des dysfonctionnements doit être définie au préalable. Les moyens auxiliaires nécessaires doivent être disponibles.

19 Des **moyens auxiliaires** appropriés pour l'élimination des dysfonctionnements sont-ils disponibles?

- oui
 non

- Escaliers ou échafaudages mobiles
- Plateformes élévatrices mobiles de personnel
- Echelles portables (jusqu'à une hauteur de 2 m max.)



7 Distances X, Y selon SN EN 15620.

Règles de sécurité

- Entreposer uniquement des marchandises suffisamment assurées.
- Ne pas surcharger les étagères; respecter la charge maximale admissible.
- Ne stocker des charges qu'aux endroits prédéfinis (concept de stockage).
- Placer les palettes de sorte qu'elles reposent en toute sécurité sur les supports d'étagère (fig. 6).
- Respecter les distances selon fig. 7.
- Ne pas travailler simultanément avec un préparateur de commande et un chariot élévateur sur les unités de stockage.
- Signaler immédiatement aux supérieurs les dommages constatés sur les étagères.
- Interdire de grimper sur les étagères.
- Etc.

Infos complémentaires

Liste de contrôle «Entrepôts à allées étroites» sous www.suva.ch/67197.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

